



Commune de Briord

Lieu : Salle des fêtes de Briord

Date de transmission de la convocation : 11 juin 2021

Réunion du conseil municipal du 15 juin 2021

COMPTE-RENDU

Composition du conseil municipal (15 membres) :

Conseillers municipaux	Mandataires (titulaires du pouvoir)	Représentés	Présents	Excusés	Absents
Alonzi Florian			X		
Becfevre Sarah			X		
Blanc Patrick			X		
Christin Ludovic			Arrivée à 18h48		
Curtet Gaëlle			X		
Grozel Madly					X
Lagrut Sylvain	Curtet Gaëlle	X			
Lambert Aurélien			X		
Ménaldo Céline			X		
Merle Serge	Salles Marjorie	X			
Morin Chloé	Alonzi Florian	X			
Saint-Pol-Hugoo Stéphane			X		
Salles Marjorie			X		
Schmitz Fabien			X		
Thomet Gaëlle	Becfevre Sarah	X			
Totaux		4	10		1

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à

Madame Marjorie Salles est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Le président vérifie le quorum. Plus de 8 membres étant présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
2. Arrêtés pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations

3. Délibération pour remplacement de 3 conteneurs à déchets de verre (En Mermont, Flévieu et Vérizieu) par des conteneurs semi-enterrées pour un montant d'environ 11 500,00 €/HT (5079,00 €/HT Bordel, 6333.75 €/HT CCPA).

4. Délibération pour choix de l'entreprise qui remplacera les fenêtres de l'école (ancien bâtiment).
Menuiserie Thomet : 26800,89 €/TTC
LPMA : 31768.55 €/HT – 34945.41 €/TTC

5. Délibération pour décision modificative du budget principal demandée par le trésorier pour plus de développement dans des sous-comptes, modification d'attribution au compte 673 au lieu de 675-042.

6. Demande de subvention de Sarah Lagrut pour obtention du BAFA.

7. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à régulariser la résiliation du bail emphytéotique liant la commune de Briord et la société Logidia pour le bâtiment de l'ancienne école de Vérizieu.
 - Etude à réaliser sur le bâtiment : Diagnostic et bilan sur l'état actuel avant de prendre une décision sur le devenir du bâtiment : vendre ou détruire.

8. Délibération pour achat de terrain à Vérizieu à monsieur Carrotte.
Parcelles A 162 (4795 m2) et A 163 (3969 m2)

Régularisation de l'installation d'une pompe de relevage des eaux usées sur terrain privé.

9. Information sur travaux urgents qui supposeront des décisions modificatives des budgets M14 et M49.
Deux études doivent être réalisées :

Une au réservoir d'eau potable de Vérizieu pour l'amélioration du traitement de potabilité.

Une autre concernant la mise en conformité de la station de relevage des eaux usées de Vérizieu et l'écartement des eaux parasites.

Compte rendu des décisions municipales

Rapporteur : P. Blanc, maire

Préalablement à l'examen des points de l'ordre du jour, et conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, le maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière séance du conseil, en vertu de la délégation du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que, depuis la dernière réunion de conseil municipal, il n'a pris aucune décision relative aux matières ayant fait l'objet de la délégation du conseil municipal lors de la délibération en date du 25 février 2021 et 9 mars 2021.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 2 (Gaëlle Curtet et Stéphane Saint-Pol-Hugoo car absents lors de cette réunion.
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Arrêtés pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire indique que, depuis la dernière réunion de conseil municipal, il n'a pris aucune décision relative aux matières ayant fait l'objet de la délégation du conseil municipal lors de la délibération en date du 25 février 2021 et 9 mars 2021.

3 Délibération pour remplacement de 3 conteneurs à déchets de verre (En Mermont, Fléviu et Vérizieu) par des conteneurs semi-enterrés pour un montant d'environ 11 500,00 €/HT (5079,00 €/HT Bordel, 6333.75 €/HT CCPA).

Rapporteur : Patrick BLANC, Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCPA est mesure de fournir des conteneurs à déchets de verre semi-enterrés en remplacement des conteneurs actuels.

Ceci permettra un accueil visuel plus agréable dans les zones concernées.

Le montant de l'ensemble des travaux et de la fourniture de 3 conteneurs pour les hameaux cités ci-dessus est d'environ 11500,00 €/HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'approuver l'achat et la pose de ces conteneurs.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4 Délibération pour choix de l'entreprise qui remplacera les fenêtres de l'école (ancien bâtiment).

Les fenêtres et les volets de l'ancien bâtiment de l'école ne sont plus en très bon état.

Les volets orientés vers la route ne sont jamais ouverts pour respecter les règles de sécurité.

Il est proposé de remplacer toutes les fenêtres de ce bâtiment par des huisseries en PVC et des vitres en verre sécurit avec un film adhésif opaque sur une certaine hauteur des vitres. Ceci empêchera une visibilité de l'intérieur des classes mais permettra plus de luminosité à l'intérieur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'approuver le remplacement des fenêtres de l'ancien bâtiment de l'école.

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2 devis sont présentés :

Menuiserie Thomet : 26800,89 €/TTC

LPMA : 34945.41 €/TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'approuver le choix de la réalisation par la société Menuiserie Thomet.

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 1 - Stéphane Saint-Pol-Hugoo
- Ne prend pas part au vote : 1 - Gaëlle Thomet

5 Délibération pour décision modificative du budget principal demandée par le trésor public pour plus de développement dans des sous comptes pour une meilleure lisibilité des opérations.

Monsieur le Maire informe de la demande du trésorier concernant une décision modificative du budget pour une meilleure lisibilité de quelques opérations.

Le conseil municipal délibère et approuve la décision modificative proposée par le trésor public

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

6 Demande de subvention de Sarah Lagrut pour obtention du BAFA.

Monsieur le Maire retire la question afin qu'une décision soit prise concernant l'attribution de subvention aux personnes physiques qui en font la demande.

Pour :

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote

7 Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à régulariser la résiliation du bail emphytéotique liant la commune de Briord et la société Logidia pour le bâtiment de l'ancienne école de Vérizieu.

Monsieur le Maire retire la question

8 Délibération pour achat de terrain à Vérizieu à monsieur Carrotte.

Monsieur le Maire indique que la station de relevage des eaux usées à Vérizieu est implantée sur un terrain de monsieur Carrotte composées de 2 parcelles :
Parcelles A 162 (4795 m²) et A 163 (3969 m²)

Afin de régulariser l'occupation et de pouvoir modifier cette station de relevage pour qu'elle puisse répondre au besoin du hameau, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de monsieur Carrotte au prix de 0,30 €/m² soit environ 2630,00 € plus les frais de notaire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

9 Délibération pour subvention de 4500,00 € à l'association Engrangeons la musique pour participation aux frais de location de chapiteau pour l'organisation du festival de musique début Juin 2022 à Briord.

Monsieur le Maire indique que l'association "Engrangeons la musique" sollicite une subvention de 4500,00 € pour la location d'un chapiteau lors du festival qui sera organisé durant 3 jours, début juin 2022 à Briord.

Ce festival de musique est présent sur notre territoire et dans ses environs depuis quelques années et permet de découvrir des groupes musicaux.

Le conseil municipal délibère et approuve l'octroi d'une subvention de 4500,00 € à l'association "Engrangeons la musique" pour l'organisation de son festival.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

10 Information sur travaux urgents qui supposeront des décisions modificatives des budgets M14 et M49.

11

Deux études doivent être réalisées :

Une au réservoir d'eau potable de Vérizieu pour l'amélioration du traitement de potabilité.

Une autre concernant la mise en conformité de la station de relevage des eaux usées de Vérizieu et l'écartement des eaux parasites.

La nécessité, de réaliser ces travaux, est importante et leur montant nous obligera , peut-être de modifier les budgets votés en début d'année.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du conseil municipal du 15 juin 2021 à 19h58 mn.

BRIORD, le 22 juin 2021

Patrick Blanc

Président

Marjorie Salles

Secrétaire